

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 15 DECEMBRE 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-06-30 - TRANSPORTS (8.7) - MOBILITÉ – ADOPTION DU SCHEMA CYCLABLE**

**DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Aïde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Patrice KNAPEK
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	62 Votants

## Éléments de contexte

Depuis la prise de compétence mobilité en 2018, la CC2T concentré son attention entre 2018 et 2020 sur la constitution d'une **offre de transports en commun** à l'échelle des 41 communes (réseau COLIBRI en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020) et à la transformation de la gare de Toul en **pôle d'échange multimodal** (début des travaux fin 2022).

A partir de 2020, les élus de la CC2T ont exploré d'autres formes de mobilité pour venir compléter l'offre de transports en commun et réduire le poids de la voiture individuelle dans les déplacements du quotidien. Une réflexion a été lancée sur le **covoiturage** à travers les aires (deux aires ont été inaugurées en 2022 à Toul et Gondreville) et une application de mise en relation entre conducteurs et passagers (à venir en 2023). Les élus se sont également intéressés aux **déplacements à vélo**, dont la part modale reste encore très modeste en France mais qui connaît depuis quelques années une évolution significative pour des raisons variées : mise en œuvre de plans de soutien par l'Etat pour créer des aménagements dédiés, mode de transport bénéfique pour la santé, plus rapide que la voiture individuelle à certains moments, plus économique, plus respectueux du cadre de vie en ville, ...

Sollicitée régulièrement sur la question des services vélos (soutien à l'achat de vélos à assistance électrique – VAE, ou location de VAE longue durée), les élus de la commission mobilité et de l'exécutif de la CC2T ont indiqué en 2020 qu'ils souhaitaient que la question d'infrastructures identifiées et sécurisées pour la pratique du vélo soit un préalable à la mise en œuvre de service vélos à la population.

Par ailleurs, si le territoire dispose d'itinéraires cyclo touristiques majeurs (vélo route voie verte, voies vertes, itinéraire V50), ces itinéraires ne sont toutefois pas toujours les plus directs pour la mobilité du quotidien.

Aussi, fin 2020, l'étude d'un schéma des mobilités actives du quotidien (vélo et marche) a été lancée en lien avec le bureau d'étude INDDIGO spécialisé sur ces questions. La réalisation du schéma des mobilités actives du quotidien est en cohérence avec le plan d'action du plan climat de la CC2T.

## Les objectifs du schéma cyclable :

A travers ce schéma, les élus de la CC2T souhaitent disposer d'un document cadre partagé avec les communes, qui précise le maillage des aménagements cyclables pour les déplacements courts du quotidien (5 – 7 km). C'est une **logique d'itinéraire** qui est recherchée et qui va delà des limites communales.

Ce schéma a également pour but de réfléchir avec les gestionnaires de voirie (communes et département) au **niveau d'aménagement** attendu au regard des flux de circulation et du potentiel cyclable des itinéraires ainsi que leur **planification** dans le temps.

Enfin, ce travail permet de pouvoir **mobiliser les cofinancements** auprès de plusieurs partenaires, dont l'Etat, la Région Grand Est et le département de Meurthe et Moselle.

Fin 2022, l'ensemble de ces partenaires a fait part de ses ambitions pour soutenir le déploiement des infrastructures dédiées aux vélos dans les prochaines années. Des enveloppes sont mobilisables, sous réserve du respect de certains critères qui seront précisés prochainement pour l'Etat et la Région, et sous réserve de la réalisation d'un schéma sur un territoire, préalable indispensable pour mobiliser le concours de ces partenaires.

## Les orientations stratégiques

Issues d'une démarche de concertation avec les élus de la CC2T, les gestionnaires de voirie et les structures et associations ressources cyclo du territoire, plusieurs orientations stratégiques ont été fixées courant 2021 :

- rendre **l'utilisation du vélo possible et plus attractive** que la voiture individuelle sur les trajets courts du quotidien : domicile – travail / établissements scolaires / services / commerces / centres sportifs ... Compte tenu de la topographie et de la configuration du territoire et de l'éloignement des communes situées aux extrémités du territoire, il a été rapidement partagé que toutes les communes de l'intercommunalité ne seraient pas concernées par des itinéraires cyclables. Les élus ont toutefois fait le choix de s'intéresser dans ce schéma à deux boucles situées dans le nord du territoire autour des regroupements scolaires de Ménil la Tour et Domèvre en Haye.
- Desservir les **principaux pôles générateurs de déplacements** : l'axe RD 400 qui concentre une forte densité de population et d'emploi s'est imposé rapidement comme la colonne vertébrale du futur schéma et plus particulièrement le tronçon situé dans les communes de l'agglomération toulouise. La RD 400 permet par ailleurs d'assurer des connexions avec les territoires voisins.
- Définir des **itinéraires directs et sécurisés** : si les linéaires le long des routes départementales sont à prioriser, ils nécessitent néanmoins des aménagements importants (de type pistes cyclables) pour les rendre compatibles avec la proximité des flux de transports motorisés.

Ces orientations stratégiques ont permis d'aboutir à un premier schéma concernant 21 communes et présentant 77 km d'itinéraires pour environ 15 M€ présenté en 2021. Sur la base de cette proposition qui manquait de réalisme, le schéma a été revu avec l'ensemble des partenaires.

### **Le schéma revu et corrigé :**

En 2022, le projet a été revu pour tenir compte d'un certain nombre d'éléments discutés avec les gestionnaires de voirie et les différents partenaires associés à ce schéma :

- si les communes partagent l'intérêt d'une réflexion collective sur l'étude et la création d'aménagements pour augmenter la part modale du vélo, ce sont elles qui sont compétentes en matière de voirie à l'intérieur de leurs panneaux de ville / village. Ces dernières invitent à réfléchir à des **aménagements dédiés mais adaptés** à la taille du territoire. La mise en œuvre sur l'agglomération Toulouise d'**aménagements tactiques** est à privilégier pour d'une part alléger les investissements et d'autre part tester pour éventuellement corriger si l'évolution des pratiques vélo n'était pas observée dans le temps. Par ailleurs, les communes partagent l'idée des associations et structures ressources de venir **s'appuyer ponctuellement sur des itinéraires cyclos touristiques** lorsque l'accès à ces tronçons n'implique pas de détours conséquents :
  - o chemin de halage entre Lay Saint Rémy et Ecrouves,
  - o tracé du chemin du Toul Thiau court entre Ecrouves et Lagney,
  - o itinéraire de la boucle de la Moselle entre Gondreville centre et Toul.

Enfin, pour les deux boucles situées dans le nord du territoire, leur **faisabilité dépendra des cofinancements mobilisables**.

- Le département de Meurthe et Moselle sera partenaire mais n'assurera pas la maîtrise d'ouvrage pour les aménagements le long des routes départementales ; aussi sur les liaisons interurbaines, la CC2T pourrait assurer cette maîtrise d'ouvrage. En accord avec le département, la **réservation d'emprises** sera à envisager lorsque le département a prévu de refaire le tapis sur certains tronçons sur l'axe RD 400. Compte tenu du linéaire important sur cet axe, des aménagements sécurisés pourront être aménagés sous réserve des capacités du budget mobilité de la CC2T et de la mobilisation de cofinancements importants.

Le coût global prévisionnel de ce schéma est d'environ 10 M€. Il concerne toujours 21 communes. Ne sont pas intégrés les coûts de fonctionnement annuels de ces aménagements qu'il conviendra également d'appréhender lors de la définition de chaque programme de travaux.

A noter que pour les aménagements sous maîtrise d'ouvrage des communes, la CC2T pourra d'une part apporter son soutien en ingénierie pour aider les communes à mobiliser les aides des co-financeurs et d'autre part venir apporter son concours financier via un fonds identifié sur le budget mobilité. Le règlement d'attribution sera proposé au vote du conseil communautaire courant 2023.

Ce schéma est proposé pour une période de 10 ans, en tenant compte du phasage suivant :

- Phase 1 : 2023-2025 : il s'agit des projets engagés ou en réflexion dans les communes, à la CC2T sur les zones d'activité ou via le département (réfection de tapis sur certains tronçons). Dans cette première phase, une attention sera également portée sur les aménagements le long de la RD 400 dans l'agglomération toulousaine.
- Phase 2 : 2026-2032 : le reste des opérations proposées au schéma sous réserve de tous les points précisés ci-avant.

**En matière de services**, la CC2T contribue d'ores et déjà au soutien des communes dans leur mise en œuvre d'équipements vélo en lien avec les écoles. Elle intervient également pour l'installation de stationnements vélos adaptés à proximité des équipements communautaires. Dans un premier temps, il convient d'offrir aux usagers des lieux de stationnements simples, adaptés et sécurisés, associés à des systèmes d'entretien et de réparation. La question des autres types de services vélos sera étudiée ultérieurement.

**En matière de sensibilisation**, en parallèle des premiers programmes de travaux sur les infrastructures dédiées au vélo, des actions de communication ou pédagogiques en direction des habitants et en particulier des enfants est un point qu'il conviendra de préciser pour assurer la diffusion d'une culture vélo sur le territoire.

Pour conclure, le schéma cyclable proposé au vote de l'assemblée délibérante de la CC2T se veut donc **réaliste** au regard des capacités budgétaires que les maîtres d'ouvrage (communes et CC2T) pourront assumer, empreint de **bon sens** avec la réutilisation quand cela est pertinent d'itinéraires cyclo-touristiques déjà existants et **adapté** aux flux de circulation et aux futures pratiques vélos espérées sur le territoire. Il pourra être amené à évoluer en fonction des études d'exécution qui seront menées.

Le document complet est disponible sur simple demande auprès du pôle développement, aménagement et mobilités.

Vu en commission mobilité du 30 juin 2021, du 25 novembre 2021, du 28 mars 2022 et 29 novembre 2022  
Vu l'avis favorable de la commission des maires du 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre, décide :**

- **D'approuver le schéma cyclable de la communauté de communes Terres Toulousaines ;**
- **De prendre acte que le schéma pourra être ajusté en fonction des études d'exécution et à être complété sur le volet services et sensibilisation ;**
- **De prévoir les inscriptions budgétaires au budget mobilité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à mobiliser tous les cofinancements possibles pour la mise en œuvre des aménagements, services et opérations de sensibilisation en faveur du vélo sur le territoire ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce schéma cyclable.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

